UQÀM
Université du Québec à Montréal

Département de mathématiques **Hiver 2015**

MAT 4600 - DIDACTIQUE D'INTERVENTION EN MATHÉMATIQUES AUPRÈS DE CLIENTÈLES DIVERSIFIÉES

PLAN DE COURS

Intervenants dans le cours

Michel Coupal	PK-5820	coupal.michel@uqam.ca	(responsable du cours)
Jérôme Proulx	PK-5740	proulx.jerome@uqam.ca	

Clientèles et intervenants :

Raccrocheurs-Doubleurs	Brigitte Cognard	cognardb@csdm.qc.ca
Douance	Michel Coupal	coupal.michel@uqam.ca
Classe adaptée	Katia Hernandez	katia.hernandez@csmb.qc.ca
Adultes	Richard Coulombe	richard.coulombe@cssmi.qc.ca
Accueil	Bernard Cloutier	cloutierbe@csdm.qc.ca
Handicap Physique	Marie-Andrée Mercier	mercierma@csdm.qc.ca

1. Description du cours selon l'annuaire

Ce cours vise à développer chez l'étudiant les compétences permettant de prendre en compte les caractéristiques des clientèles ou milieux particuliers (doubleurs, douance, raccrocheurs, adultes, classes d'accueil ou d'immersion, classes d'appui, projets pédagogiques particuliers liés à l'informatique, l'interdisciplinarité…) dans la conception d'activités mathématiques liées au programme du secondaire, et dans l'élaboration de modes d'intervention appropriées.
Ce cours est couplé au stage III, ESM 3155. Une première partie précède le stage et sert à élaborer des interventions adaptées aux milieux dans lesquels les étudiants iront enseigner. Un accent particulier sera mis, dans l'élaboration de ces interventions, sur le développement de compétences mathématiques chez les élèves, dont la capacité de résoudre des problèmes, la capacité de communiquer à l'aide du langage mathématique, de rendre compte d'une démarche, de l'expliciter à d'autres, d'argumenter sur celle-ci. Cette partie se donnera en collaboration avec des intervenants des milieux concernés. La seconde partie suit le stage et permet un retour réflexif et une mise en commun sur les différentes expériences vécues.

Préalables :

ASS2063 : Intégration scolaire et modèles d'intervention et au moins trois cours de didactique des mathématiques

2. Objectifs du cours

- Permettre à l'étudiant d'approfondir sa réflexion didactique à l'égard de l'enseignement des mathématiques au secondaire, en revisitant les concepts abordés dans les cours préalablement suivis en didactique des mathématiques sous un jour nouveau, visant cette fois une adaptation de l'enseignement aux besoins et caractéristiques de clientèles diversifiées.
- Développer les compétences requises pour intervenir en enseignement des mathématiques auprès de clientèles diversifiées.
- Plus spécifiquement, développer des habiletés chez le futur enseignant à prendre en compte les caractéristiques de groupes d'élèves, ou de milieux particuliers, dans la conception d'activités mathématiques liées au nouveau programme de formation, et l'élaboration d'interventions appropriées en classe. Pouvoir, en ce sens, en tenant compte des clientèles, choisir des approches didactiques variées et appropriées au développement des compétences visées par le programme de formation.
- Développer une posture réflexive à l'égard de sa pratique, et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. S'engager ainsi dans une démarche à la fois individuelle et collective de réflexion sur l'adaptation de l'intervention en enseignement des mathématiques.

Niveaux de maîtrise attendus en regard des compétences professionnelles

Pour plus de détails sur les compétences professionnelles, voir :
MELS, Orientations et compétences professionnelles, 2001-00-1152,
http://www.mels.gouv.qc.ca/DFTPS/interieur/PDF/formation_ens.pdf

La principale compétence visée par ce cours est la compétence 7 entendue dans un sens un peu plus large que son énoncé l'indique. En effet, plusieurs des clientèles particulières dont il est question dans ce cours ne concernent pas des élèves présentant des troubles d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap. Malgré tout, ces élèves ont des besoins particuliers qui se démarquent de ceux des classes régulières. C'est dans ce sens que nous considérons que la compétence 7 est centrale pour ce cours. L'atteinte d'un niveau de maîtrise adéquat de cette compétence suppose l'atteinte d'un niveau de maîtrise adéquat de plusieurs autres compétences. C'est pourquoi toutes les autres compétences, sauf les compétences 8 (TIC) et 9 (coopération avec l'équipe-école), font l'objet d'évaluation dans ce cours. La compétence 8 peut se manifester selon le choix des activités préparées pour le Stage III. Par ailleurs, le fait de travailler en groupe et de présenter le travail aux collègues étudiants constitue le lien avec la compétence 9.

	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation [Voir plus loin pour les éléments d'évaluation]
Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.		
- *Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève;*	Consolidation	Niveaux de maîtrise principalement évalués dans les activités (30%)
- *Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève;*	Consolidation	
- *Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève*	Consolidation	
- *Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.*	Consolidation	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.		
- *Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone;*	Maîtrise	Comme dans tous les travaux, la qualité du français est prise en considération. Puisqu'il y a présentation orale devant le groupe, la qualité du français oral est aussi prise en considération.
- *Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement*	Maîtrise	
Compétence 3 : Concevoir des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.		
- *Concevoir correctement des activités d'enseignement-apprentissage variées et d'un niveau de complexité raisonnable permettant la progression des élèves dans le développement de leurs compétences*	Consolidation	Niveaux de maîtrise principalement évalués dans les activités (30%) ainsi que dans l'examen final (50%) dans lequel chacune des clientèles élèves fait l'objet d'une question.
- *Intégrer ces activités dans une planification à long terme.*	Consolidation	
Compétence 4 : Piloter des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.		
- *Guider, par des interventions appropriées, les élèves dans la réalisation de tâches d'apprentissage;*	Consolidation	Ces trois niveaux de maîtrise ne sont pas évalués dans l'action en classe, mais tous les éléments d'évaluation permettent offre des indices sur la capacité de l'étudiant à les atteindre. Cela sera fait en classe dans le cadre du Stage III.
- *Animer les élèves dans l'accomplissement d'un travail coopératif;*	Consolidation	
- *Détecter les problèmes d'enseignement-apprentissage qui surviennent et d'utiliser les ressources appropriées pour y remédier.*	Consolidation	
Compétence 5 : Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre		
- *Détecter, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves;*	Consolidation	Certaines questions de l'examen peuvent porter sur l'évaluation et les particularités de celle-ci eu égard aux particularités de la clientèle visée. Dans les activités, des indications sur l'évaluation des élèves peuvent aussi faire l'objet d'une évaluation (30%)
- *Préciser, de façon autonome, des correctifs à apporter à son enseignement;*	Consolidation	
- *Contribuer avec ses pairs à la préparation du matériel d'évaluation, à l'interprétation des productions des élèves au regard du développement des compétences et à l'élaboration d'outils de communication destinées aux parents.*	Consolidation	
Compétence 6 : Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves		
- *Mettre en place et maintenir des routines permettant un déroulement efficace des activités usuelles de la classe*	Consolidation	Dans la préparation des activités (30%).
- *Repérer et corriger des problèmes de déroulement qui nuisent au fonctionnement au groupe-classe;*	Consolidation	

	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation [Voir plus loin pour les éléments d'évaluation]
- *Anticiper des problèmes de déroulement des activités de la classe et planifier des mesures en vue de les prévenir.*	Consolidation	
- *Déterminer et appliquer des moyens permettant de régler des problèmes avec les élèves présentant des comportements inappropriés*	Consolidation	
Compétence 7: adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptations ou un handicap	Cours pivot pour cette compétence	
- Échanger avec d'autres intervenants afin de prévoir un plan d'intervention adapté	Consolidation	Tous les éléments d'évaluations contribuent à évaluer cette compétence (dans le sens décrit ci-dessus). Cette évaluation se poursuivra dans le cadre du stage III.
- Adapter ses interventions aux difficultés particulières des élèves	Consolidation	
Compétence 8 : Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel		
- *Manifester un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites véritables des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage*	Consolidation	Selon les activités développées, cette compétence pourra faire l'objet d'une évaluation dans les activités proposées (30%) et même dans les exposés oraux (10% et 10%).
- *Utiliser efficacement les possibilités des TIC pour les différentes facettes de son activité intellectuelle et professionnelle : communication, recherche et traitement de données, évaluation, interaction avec les collègues et des experts, etc..*	Consolidation	
- *Transmettre efficacement à ses propres élèves la capacité d'utiliser les TIC pour soutenir de façon critique et articulée la construction personnelle et collective des savoirs*	Consolidation	
Compétence 9 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école		
- *Situer son rôle par rapport à celui des autres intervenantes et intervenants internes ou externes pour en arriver à une complémentarité respectueuse des compétences de chacun*	Consolidation	Tout en étant évalué explicitement, ces niveaux de maîtrise ressortiront dans les présentations orales (10% et 10%).
- *Adapter ses actions aux visées éducatives et apporter sa contribution en suggérant quelques pistes d'amélioration et en s'engageant personnellement dans la réalisation de projets d'école;*	Consolidation	
- *Établir une relation de confiance avec les parents*	Consolidation	
Compétence 10 : Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.		
- *Contribuer de manière pertinente aux travaux de l'équipe enseignante*	Consolidation	Tout en étant évalué explicitement, ces niveaux de maîtrise ressortiront dans les présentations orales (10% et 10%).
- *Critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique*	Consolidation	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement	Sensibilisation	Même si ces niveaux de compétences ne sont pas évalués, le suivi des activités qui sera fait dans le cadre du stage III donnera des pistes en ce qui a trait aux besoins en formation continue.
- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver	Sensibilisation	
- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement	Sensibilisation	

	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation [Voir plus loin pour les éléments d'évaluation]
- Entreprendre des projets de recherche sur des aspects ciblés de son enseignement	Sensibilisation	
Compétence 13 : S'approprier la réalité pluriethnique de la société québécoise et de l'école montréalaise; se sentir réellement concerné dans ses actions pédagogiques; développer les compétences de l'éducation interculturelle.		
- Acquérir des connaissances théoriques relatives à la pluriethnicité et prendre conscience des dimensions culturelles et sociales de l'éducation : attitude pertinente quant à l'exercice de la citoyenneté, sensibilisation à la problématique allophone, ouverture à la diversité	Sensibilisation Consolidation	Selon les activités et selon les élèves visés, évaluation de ces niveaux dans les activités (30%) et dans la question sur les classes d'accueil de l'examen (20% du 50%)
- Prendre en considération la diversité ethnique dans ses actions didactiques et pédagogiques.	Sensibilisation Consolidation	

3. Exigences du cours

- **La participation à toutes les rencontres est obligatoire,** compte tenu du fait qu'il s'agit d'une exigence du profil de sortie des futurs enseignants de mathématiques au secondaire (MEQ, 1994)

> Le programme de formation prépare les futurs maîtres à répondre aux besoins au regard de l'adaptation ou de la différenciation de l'enseignement pour des élèves, des milieux ou des groupes ayant des besoins particuliers.

- Les étudiants du cours seront appelés à travailler sur la dimension de l'adaptation de l'intervention et de la planification en enseignement des mathématiques en lien avec chacune des thématiques retenues, les préparant à intervenir dans leur propre stage, mais aussi sur les autres clientèles auxquelles ils pourraient être confrontés dans leur enseignement futur.
- Les étudiants du cours seront appelés à travailler sur plusieurs clientèles potentiellement différentes de celle du stage. Ainsi, l'établissement de différences, de ressemblances et de liens (concernant l'enseignement des mathématiques et particulièrement la planification d'une séquence d'enseignement) entre les diverses clientèles est favorisé.
- Après le stage, les étudiants seront appelés à faire une présentation orale devant tous les étudiants du groupe dans le but d'un retour réflexif et d'une mise en commun sur les différentes expériences vécues en stage.

Aperçu des semaines du cours

Semaine	Sujet abordé
1 : 12 au 16 janvier	Planification d'un sujet mathématique
2 : 19 au 23 janvier	Conférenciers (clientèle et planification)
3 : 26 au 30 janvier	Conférenciers (clientèle et planification) – Sujet des scénarios
4 : 2 au 6 février	Travail autour des scénarios (coaching)
5 : 9 février	Examen et remise des scénarios
6 : 21 avril	Journée de présentations post-stage (9h30 à 16h30) et ESM4185

4. Calendrier du cours

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
semaine du 12 janvier		TD + Present 16h30 à 19h	Planif 9h à 12h		Préparation 9h30 à 12h
semaine du 19 janvier	ESM3155 9h30 à 12h00	Adultes R. Coulombe 17h à 20h	Accueil B. Cloutier 18h à 21h	Appui K. Hernandez 13h à 16h	
semaine du 26 janvier	ESM3155 9h30 à 12h00	Handicap M-A Mercier 13h à 16h Raccrocheurs B. Cognard 18h à 21h	Douance M. Coupal 9h à 12h	Remise sujets 14h à 16h	Travail scénarios 9h30 à 12h
semaine du 2 février	ESM3155 9h30 à 12h00				Travail scénarios 9h30 à 12h
semaine du 9 février	EXAMEN 9h30 à 12h30				Au besoin? 9h30 à 12h00
semaine du 16 février	ESM3155 9h30 à 12h00				
semaine du 20 avril		Retour stage 9h30 à 16h30+			

Dates de remise des travaux :
Adaptation d'une planification (1 page par clientèle, en équipes) (2 février, minuit)
Travail de préparation à la conférence (à remettre au conférencier avant la conférence)
Résumé de la conférence (48 heures après la conférence)
Scénario (150 minutes) (9 février, 9h25, version papier) – **(ou le 16 février?)**

5. Évaluation

Résumé des éléments d'évaluation

Première partie				Deuxième partie
Préparation et résumé d'une conférence (équipe)	**Adaptation d'une planification (équipe)**	**Scénario (150 minutes) (individuel)**	**Examen (individuel)**	**Présentation post-stage**
15 %	15 %	30 %	30 %	10 %
Remises : - préparation : le jour de la conférence - résumé : 48 heures après la conférence	Remise : 2 février, minuit	Remise : 9 février, 9h25 20 pages maximum	le 4 février	le 21 avril Travail écrit à remettre à 9h30 (3 pages maximum)

Présentation post-stage du mardi 21 avril 2015 :

Chaque étudiant fera une réflexion autour d'une activité expérimentée en stage, mettra en relief les particularités de sa clientèle, et si possible, fera des liens avec ce qu'il a appris dans le cours MAT4600 (ou tout autre cours de didactique). Cette journée de présentations ne concerne pas les étudiants qui ne partent pas en stage (ou qui font leur stage à l'étranger). La note de ces étudiants de la première partie du cours (sur 90) sera convertie sur 100.

Chaque présentation aura une durée de 20 minutes incluant une période de questions de 5 minutes. Un travail écrit accompagne votre présentation.

Votre travail doit être remis au coordonnateur du cours au plus tard le jour de la présentation.

ENREGISTREMENTS EN CLASSE

Les enregistrements audio ou vidéo des cours, conférences, laboratoires, séminaires ou de prestations d'enseignement sous quelques formes qu'elles soient, ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de l'enseignant (incluant un ou une auxiliaire, par exemple) obtenu préalablement. Il est à noter que l'enseignant (ou l'auxiliaire) peut refuser la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans fournir de justification. De plus, tout enregistrement ne peut être utilisé que pour l'étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué, ou utilisé à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.
Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables.
Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php
Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Article 2 - Infractions de nature académique	**Article 3 – Sanctions**
2.1 Infraction Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement. *2.2 Liste non limitative des infractions* Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer : a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité; b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence; c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà été soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant; d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen; e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques; f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne; g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle; h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation; i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances; j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.	*3.1 L'attribution de la mention «P»* L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention «P» au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention «P» n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier. Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes. *3.2 La mise en probation et autres sanctions* a) la *mise en probation;* La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement. La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complétées. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée. Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes : b) l'échec au cours ou à l'activité créditée; c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation; les cours doivent être identifiés; d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs; e) son expulsion définitive de l'Université.